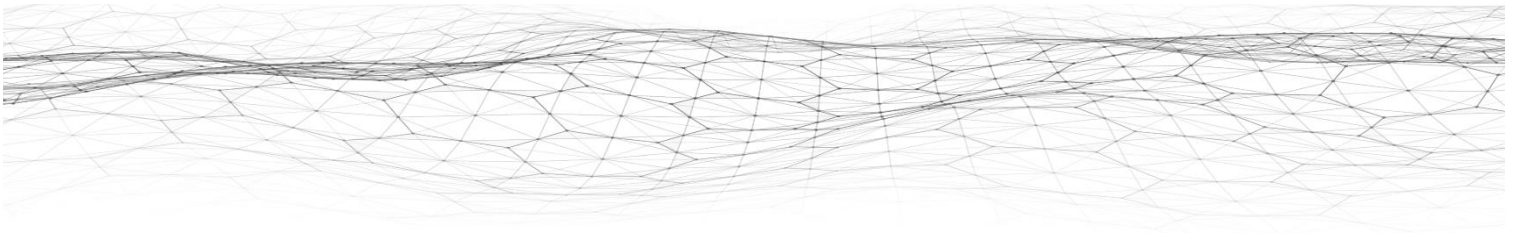


Rapport financier pour le premier trimestre de l'exercice 2020-2021

Non audité



La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État en propriété exclusive
du gouvernement du Canada.

Tables des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Message aux lecteurs | 1 |
| Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers | 2 |
| Rapport de gestion | 3 |
| États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada | 6 |
| État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité) | 6 |
| État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité) | 7 |
| État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité) | 8 |
| Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité) | 9 |
| Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non auditées) | 10 |

Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2020, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

À l'occasion, nous formulons des énoncés prospectifs à l'écrit ou à l'oral. Il est possible que nous fassions des énoncés prospectifs dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs et les stratégies mises en œuvre par la Société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été établis d'après la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Michael Sabia

Président, conseil d'administration



Annie Ropar

Directrice principale et chef des directions financière et administrative

Le 13 août 2020

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la Société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2020. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Stratégie et résultats

En avril 2020, des changements de direction ont eu lieu au niveau du conseil et de la direction. Michael Sabia est devenu le nouveau président du conseil de la BIC et le conseil d'administration a entrepris des démarches pour trouver un nouveau chef de la direction.

Au cours du trimestre, les membres de la haute direction de la BIC ont comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour faire le point sur la BIC et répondre aux questions des membres du Comité.

La BIC est bien placée pour jouer un rôle constructif dans la reprise économique, en saisissant l'occasion d'investir dans l'infrastructure afin de repositionner l'économie canadienne en vue d'obtenir des résultats positifs à long terme.

La BIC continue de se concentrer sur des occasions portant sur des secteurs et des projets précis liées à l'Internet à haut débit, aux infrastructures vertes, au transport en commun, au commerce et transport, ainsi que des travaux en cours liés à l'énergie propre.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020-2021, le 9 juin, la BIC a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du gouvernement de l'Alberta visant la réalisation d'études et d'analyses de diligence raisonnable pour le projet ferroviaire Calgary-Banff. Le projet viendra créer un lien ferroviaire essentiel entre l'aéroport et le centre-ville de Calgary et le parc national Banff, afin de soutenir le tourisme et de réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules. La BIC collaborera avec le ministère des Transports de l'Alberta pour examiner les coûts et les revenus estimatifs du projet, étudier les options de financement et évaluer les avantages environnementaux, sociaux et économiques avant toute décision d'investissement éventuelle de la BIC.

La BIC participe à des projets dans toutes les régions du pays, y compris dans de petites villes, dans le Nord et dans de grands centres urbains. La BIC exerce une influence importante sur les projets de tous ses secteurs prioritaires. Nonobstant le secteur d'activité, nos projets peuvent aussi contribuer à la réalisation de nos objectifs environnementaux et de durabilité ainsi qu'à la croissance économique.

Ces initiatives favorisent l'atteinte de l'objectif qui vise à promouvoir de nouvelles options d'investissement de concert avec des investisseurs privés et institutionnels.

Depuis le début de l'exercice, la BIC a évalué 38 projets. Le nombre important de projets potentiels découle directement de notre plan de sensibilisation et de mobilisation. Cet exercice

implique plus de 77 promoteurs de projets publics provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones depuis mars 2020.

La BIC a pour rôle de soutenir les projets d'infrastructure en renforçant le développement de ses capacités en tant que centre d'expertise. En plus des travaux en cours dans le cadre des projets d'investissement et des mandats de services-conseils auprès des promoteurs publics, la BIC a mis au point une stratégie pour faire progresser son rôle en matière de connaissances et de recherche. Au cours du trimestre, nous avons lancé un important projet de recherche avec un groupe de réflexion externe et nous avons continué d'étoffer la capacité interne en matière de ressources.

Les activités de mobilisation et de sensibilisation se poursuivent, y compris la tenue de quatre événements auprès d'intervenants du secteur jusqu'à présent.

État des activités

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence marquante sur la santé des Canadiens, l'emploi et l'économie canadienne. La BIC s'est adaptée à cet environnement difficile. Pour maintenir les activités tout en assurant la santé et la sécurité des employés et des partenaires externes, la BIC a appliqué son plan de continuité des activités et a réussi à gérer une transition vers un environnement de travail entièrement à distance. La BIC a doté son personnel des ressources nécessaires pour gérer la transition et a continué de faire progresser ses activités liées aux investissements, aux conseils et aux connaissances. La planification pour un retour au bureau est en cours et s'appuie sur les conseils avisés des autorités de la santé et du gouvernement.

Les revenus depuis le début de l'exercice s'élèvent à 5,4 millions de dollars; cette somme tient compte des intérêts courus sur le prêt accordé pour la construction du Réseau express métropolitain (REM). Conformément au calendrier approuvé, un décaissement de 221 millions de dollars a été effectué sur le prêt au cours du trimestre.

Nous continuons de calibrer nos ressources afin de nous assurer de réaliser efficacement notre mandat. Le total des charges pour la période de trois mois s'élève à 11,7 millions de dollars et comprend 6,6 millions de dollars liés aux activités de diligence raisonnable du Bureau de projet conjoint (BPC) pour le projet de train à grande fréquence de VIA Rail (TGF). Les dépenses d'exploitation avant les coûts du BPC sont inférieures aux prévisions en raison de la gestion prudente de la dotation en personnel et des frais de consultation qui vise à ce que celle-ci soit alignée sur l'augmentation de nos activités. Bien que les coûts du BPC soient inférieurs aux prévisions, nous prévoyons que les frais de consultation augmenteront au cours de l'année, car les activités de diligence raisonnable pour le projet du TGF sont bien avancées.

Tout au long du trimestre, nous avons continué de soutenir les activités par l'élaboration de systèmes de base et de processus et procédures internes de gestion des risques opérationnels et d'investissement en constante évolution.

La BIC attache une grande importance à la diversité et à l'inclusion. Cinq des onze administrateurs (46 %) sont des femmes et, en date du 30 juin 2020, 21 des 54 employés et employés contractuels (39 %) étaient des femmes.

De plus, la BIC poursuit ses efforts en matière de bilinguisme de façon à offrir ses services dans les deux langues officielles. 47 % de ses hauts dirigeants – 7 sur 15 – sont bilingues, alors que 44 % de l'ensemble des employés sont bilingues. De plus, 23 % de nos effectifs suivent une formation officielle pour être bilingue ou parfaire leur maîtrise des deux langues officielles.

Aperçu

De l'avis général, les dépenses d'infrastructure doivent faire partie de la stratégie d'intervention en réponse à la pandémie en vue d'un redémarrage de l'économie en toute sécurité.

Les projets d'infrastructure sont considérés comme un facteur clé de la reprise économique. Les leaders d'opinion soulignent que les gouvernements devraient investir dans les infrastructures qui contribuent à la croissance à long terme et qui s'alignent avec des objectifs sociaux ou environnementaux. D'autres organisations soulignent les possibilités en matière d'investissements qui contribuent à l'infrastructure durable, aux initiatives vertes et aux résultats qui font progresser l'engagement du Canada envers une économie à faibles émissions de carbone. En outre, les investisseurs et les promoteurs dans le domaine des infrastructures ont continué de souligner les possibilités de partenariat public-privé pour développer de nouveaux modèles de financement, de partage du risque et d'accélération des investissements fructueux et la réalisation de projets.

La BIC estime que les infrastructures demeureront une catégorie d'actifs favorable pour les investisseurs et nous poursuivons notre objectif consistant à transformer les investissements privés et institutionnels en de nouveaux projets d'infrastructure générant des revenus qui profiteront aux Canadiens.

États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada

État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

| Au | Note | 30 juin 2020 | 31 mars 2020 |
|------------------------------------------------------------------|------|---------------------|--------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants : | | | |
| Trésorerie | | 1 761 \$ | 221 768 \$ |
| Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement | | 5 937 | 8 612 |
| TVH à recevoir | | 1 245 | 416 |
| Charges payées d'avance | | 123 | 105 |
| | | 9 066 | 230 901 |
| Actifs non courants : | | | |
| Prêt à recevoir | 7 | 1 301 513 | 1 075 131 |
| Actif au titre du droit d'utilisation | 8 | 3 376 | 3 441 |
| Biens et équipements | 9 | 1 554 | 1 423 |
| | | 1 315 509 \$ | 1 310 896 \$ |
| Passifs et capitaux propres | | | |
| Passifs courants : | | | |
| Financement public différé lié aux investissements | 10 | - \$ | 221 000 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 8 | 7 630 | 8 506 |
| Obligations locatives | 8 | 222 | 221 |
| | | 7 852 | 229 727 |
| Passifs non courants : | | | |
| Passifs différés | | 530 | 512 |
| Obligations locatives | 8 | 3 737 | 3 793 |
| Financement public différé lié aux dépenses d'investissement | | 1 554 | 1 423 |
| | | 5 821 | 5 728 |
| Capitaux propres | | 1 301 836 | 1 075 441 |
| | | 1 315 509 \$ | 1 310 896 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

| Pour la période de trois mois close le 30 juin | Note | 2020 | 2019 |
|------------------------------------------------|------|-------------------|-------------------|
| Produits : | | | |
| Produit d'intérêts | | 5 395 \$ | 2 648 \$ |
| Charges | | | |
| Générales et administratives | | | |
| Rémunération | | 3 490 | 3 926 |
| Honoraires | | 988 | 553 |
| Administration | | 167 | 147 |
| Locaux et matériel | | 157 | 154 |
| Technologies de l'information | | 86 | 79 |
| Déplacements et communications | | 82 | 204 |
| Amortissement | | 61 | 65 |
| Charge d'intérêts | | 22 | 22 |
| Services consultatifs | 13 | 6 640 | - |
| Total des charges | | 11 693 | 5 150 |
| Perte nette avant le financement public | | (6 298) | (2 502) |
| Financement public : | | | |
| Crédits d'investissement | | 221 000 | 230 000 |
| Crédits aux fins d'exploitation | | 11 632 | 5 085 |
| Crédits en capital | | 61 | 65 |
| | | 232 693 | 235 150 |
| Résultat net et résultat global | | 226 395 \$ | 232 648 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

| Pour la période de trois mois close le 30 juin 2020 | Capital social (note 1) | Bénéfices non distribués | Total des capitaux |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Solde au 1 ^{er} avril 2020 | - \$ | 1 075 441 \$ | 1 075 441 \$ |
| Résultat net et résultat global | - | 226 395 | 226 395 |
| Solde au 30 juin 2020 | - \$ | 1 301 836 \$ | 1 301 836 \$ |

| Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019 | Capital social (note 1) | Bénéfices non distribués | Total des capitaux |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Solde au 1 ^{er} avril 2019 | - \$ | 551 071 \$ | 551 071 \$ |
| Résultat net et résultat global | - | 232 648 | 232 648 |
| Solde au 30 juin 2019 | - \$ | 783 719 \$ | 783 719 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

| Pour la période de trois mois close le 30 juin | Note | 2020 | 2019 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------|
| Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit : | | | |
| Activités de fonctionnement : | | | |
| Résultat net | | 226 394 \$ | 232 648 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | | |
| Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir | | (5 382) | (2 616) |
| Charge d'intérêts sur les contrats de location des bureaux | | 22 | 22 |
| Amortissement – actif au titre du droit d'utilisation | | 65 | 65 |
| Amortissement – capital | | 61 | 65 |
| Amortissement du financement différé lié aux dépenses en capital | | (61) | (65) |
| Variation des passifs différés | | 18 | 444 |
| Variation du fonds de roulement hors trésorerie : | | | |
| Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement | | 2 676 | (605) |
| Financement public à recevoir lié aux investissements | | (221 000) | - |
| TVH à recevoir | | (829) | (124) |
| Charges payées d'avance | | (18) | (15) |
| Actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés | | - | 129 |
| Créditeurs et charges à payer | | (876) | (404) |
| Financement public différé lié aux dépenses en capital ayant trait aux activités de fonctionnement | | 192 | 20 |
| Déboursements de prêts | | (221 000) | (230 000) |
| Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement | | (219 738) \$ | (436) \$ |
| Activités de financement : | | | |
| Païement des obligations locatives | | (77) | (77) |
| Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement | | (77) \$ | (77) \$ |
| Activités d'investissement : | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | | (192) | (20) |
| Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement | | (192) \$ | (20) \$ |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de la période | | (220 007) | (533) |
| Trésorerie à l'ouverture de la période | | 221 768 | 956 |
| Trésorerie à la clôture de la période | | 1 761 \$ | 423 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non audités)

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2020

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la « Loi sur la BIC »)) le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 \$; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9 Canada.

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens). Ces projets devront générer des revenus et servir l'intérêt public (par exemple en contribuant à la croissance économique ou à la durabilité des infrastructures du pays).

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Les investissements de la BIC s'harmonisent avec les priorités économiques du gouvernement du Canada. La BIC a également pour mandat de fournir des services consultatifs aux promoteurs de projets dès les premières étapes du développement de projet afin de maximiser le potentiel de ce dernier.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada prévoit affecter 15 milliards de dollars à son cadre financier. Dans le cadre de l'octroi de cette aide financière fédérale de 15 milliards de dollars, la BIC fournira de nombreux instruments financiers, notamment des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La BIC décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, sur 11 ans, la BIC devrait réaliser des investissements d'au moins 5 milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun de ses trois secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, et les infrastructures vertes. De plus, la BIC cherchera à investir un milliard de dollars au cours des

10 prochaines années dans l'accès Internet à haut débit. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la LGFP), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de la *Loi sur la BIC*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la *Loi sur la BIC*; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément la norme comptable internationale 34 (l'IAS 34), Information financière intermédiaire, telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Comme le permet cette norme, les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une norme internationale d'information financière (IFRS) particulière exige une évaluation de la juste valeur, comme il est expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités.

4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants :

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction est tenue de formuler des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période.

La direction a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les informations qui étaient disponibles au moment où ces états financiers ont été préparés. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les estimations correspondantes. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future affectée.

Jugements

Des renseignements sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est le plus important sont présentés dans les notes qui suivent.

- Note 7 – Établir les critères permettant de déterminer si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, déterminer la méthode d'intégration des renseignements prospectifs dans la mesure des PCA et choisir et approuver les modèles utilisés pour mesurer les PCA.
- Notes 5 et 7 – Pour comptabiliser les actifs financiers de façon appropriée, la direction doit recourir à des jugements, notamment dans la détermination de la juste valeur des actifs, à savoir si les actifs satisfont aux critères de classification comme étant détenus uniquement en vue de recevoir le capital et les intérêts.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Des renseignements sur les hypothèses et les estimations importantes sont présentés dans les notes qui suivent :

- Note 7 – Dépréciation des instruments financiers : déterminer les données utilisées dans le modèle de mesure des PCA, y compris l'intégration des renseignements prospectifs et des probabilités connexes.
- Notes 5 et 7 – Détermination de la juste valeur des instruments financiers dont les données non observables sont importantes.

5. Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données du marché.

Niveau 3 – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

Prêt à recevoir et engagement de prêt

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que l'engagement de prêt soit initialement comptabilisé à sa juste valeur, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de l'opération n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés ainsi que de la détermination des flux de trésorerie futurs prévus des instruments, de la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties et des niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur; par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces données comprennent notamment le calcul d'un écart de crédit propre à l'emprunteur et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

Instrument financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, et les analyses en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

| Au | | | 30 juin 2020 | | 31 mars 2020 | |
|--------------------|------|--------|--------------|------------------|--------------|------------------|
| | Note | Niveau | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable |
| Prêt à recevoir | 7 | 3 | 1 065 166 | 1 301 513 | 975 142 | 1 075 131 |
| Engagement de prêt | 7 | 3 | - | - | (221 000) | - |

Il n'y a pas eu de transfert de montants entre les niveaux pendant la période de référence.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur est égale à leur valeur comptable.

6. Classement et évaluation des instruments financiers :

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

| Au | Note | Base d'évaluation | 30 juin 2020 | 31 mars 2020 |
|------------------------------------------------------------------|------|--------------------------|--------------|--------------|
| Trésorerie | – | Coût après amortissement | 1 761 | 221 768 |
| Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement | – | Coût après amortissement | 5 937 | 8 612 |
| Prêt à recevoir | 7 | Coût après amortissement | 1 301 513 | 1 075 131 |
| Créditeurs et charges à payer | 10 | Coût après amortissement | 7 630 | 8 506 |

Se reporter à la note 3 pour l'évaluation de l'engagement de prêt.

7. Prêt à recevoir et engagement de prêt :

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le REM. En vertu de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1,283 milliards de dollars pour contribuer au financement du réseau de train léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Les décaissements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021, et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Les intérêts sur le prêt sont préférentiels. Ceux-ci s'accumuleront à un taux annuel composé trimestriellement de 1 % pendant les 10 premières années et seront ajoutés au montant du capital en circulation. Pendant les années 11 à 15, les intérêts seront versés trimestriellement à un taux annuel de 3 %. Le prêt a été décaissé en cinq versements et le remboursement sera échelonné sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Au 30 juin 2020, le plein montant du prêt de 1,283 milliards de dollars était financé.

Écarts d'évaluation lors de la comptabilisation initiale

Étant donné que le mandat de la BIC est de soutenir de grands projets d'infrastructure au Canada qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé et d'investir dans ces projets, la BIC accorde des prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait offerte dans d'autres conditions si le taux consenti par la BIC correspondait à celui du marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de la convention du REM en utilisant des techniques d'évaluation. Bien que certaines données aient été tirées d'opérations similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir. Étant donné que les soldes des

prêts à recevoir décaissés en application de l'engagement sont considérés comme une continuité des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les décaissements sont effectués. Les montants différés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la durée de vie combinée de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir qui en résulte.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé en résultat au début et à la fin de l'exercice ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de l'exercice.

Écart d'évaluation

| Au | 30 juin 2020 | 31 mars 2020 |
|----------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Solde d'ouverture | 481 404 \$ | 493 880 \$ |
| Réduction de l'écart d'évaluation dû au passage du temps | (5 090) | (12 476) |
| Solde de clôture | 476 314 \$ | 481 404 \$ |

| Au | 30 juin 2020 | 31 mars 2020 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Composé de : | | |
| Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt | - \$ | 85 460 \$ |
| Écart d'évaluation non comptabilisé relatif au prêt à recevoir | 476 314 | 395 944 |
| Solde de clôture | 476 314 \$ | 481 404 \$ |

Prêt à recevoir – coût amorti :

Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM :

| Au | 30 juin 2020 | 31 mars 2020 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Solde d'ouverture | 1 075 131 \$ | 550 914 \$ |
| Décaissements | 221 000 | 513 000 |
| Intérêts courus | 5 382 | 14 040 |
| Transfert de la provision pour engagement de prêt | (85 460) | (198 377) |
| Transfert de l'engagement de prêt – différé | 85 460 | 198 377 |
| Augmentation des prêts à recevoir due au passage du temps | 5 090 | 12 476 |
| Réduction de l'écart d'évaluation dû au passage du temps | (5 090) | (12 476) |
| Provision pour pertes | - | (2 823) |
| Solde de clôture | 1 301 513 \$ | 1 075 131 \$ |

Engagement de prêt (provision) :

| Au | 30 juin 2020 | 31 mars 2020 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Engagement de prêt | 496 136 \$ | 496 136 \$ |
| Transfert lié aux prêts à recevoir | (496 136) | (410 675) |
| | - | 85 461 |
| Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt | - | (85 461) |
| | - \$ | - \$ |

Pertes de crédit attendues :

D'après l'examen des pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1) effectué par la BIC, aucun changement important n'a eu lieu dans le risque de crédit et aucun instrument financier n'a été transféré d'une phase à l'autre au cours de la période visée. Des pertes de crédit attendues sur 12 mois de néant \$ (31 mars 2020 – 2,8 millions de dollars) ont été comptabilisées sur le prêt à recevoir et l'engagement de prêt à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun montant important en souffrance ou déprécié au 30 juin 2020 (31 mars 2020 – montant nul).

Analyse de la qualité du crédit et exposition au risque de crédit

La BIC est exposée au risque de crédit par le biais de ses investissements dans son prêt à recevoir et son engagement de prêt.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la qualité du crédit et l'exposition au risque de crédit relatives au prêt à recevoir et à l'engagement de prêt. En ce qui concerne le prêt à recevoir, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables nettes. En ce qui concerne l'engagement de prêt, les montants figurant dans le tableau représentent les montants totaux engagés.

L'explication des termes « Phase 1 », « Phase 2 » et « Phase 3 » est fournie dans la note 3.

| | 30 juin 2020 | | | | 31 mars 2020 |
|--------------------------------------|--------------|---------|---------|-----------|--------------|
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Total | Total |
| Prêts à recevoir au coût amorti | | | | | |
| Paliers 1 et 2 : Excellent | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Paliers 3 et 4 : Satisfaisant | 1 304 336 | - | - | 1 304 336 | 1 077 954 |
| Paliers 5 et 6 : Risque élevé | - | - | - | - | - |
| Palier 7 : Actif de qualité diminuée | - | - | - | - | - |
| Valeur comptable brute | 1 304 336 | - | - | 1 304 336 | 1 077 954 |
| Provision pour pertes | (2 823) | - | - | (2 823) | (2 823) |
| Valeur comptable | 1 301 513 | - | - | 1 301 513 | 1 075 131 |
| Engagement de prêt | | | | | |
| Paliers 1 et 2 : Excellent | - | - | - | - | - |
| Paliers 3 et 4 : Satisfaisant | - | - | - | - | 221 000 |
| Paliers 5 et 6 : Risque élevé | - | - | - | - | - |
| Palier 7 : Actif de qualité diminuée | - | - | - | - | - |
| Engagement total | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 221 000 \$ |

La BIC détient une garantie sur les revenus futurs du projet financé lié à son prêt à recevoir.

Le financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement de la BIC s'élevait à 5 937 \$ au 30 juin 2020 (31 mars 2020 – 8 612 \$). La contrepartie est le gouvernement du Canada.

Tous les instruments ci-dessus sont à jour.

Sensibilité aux PCA

La BIC a augmenté sa provision pour pertes de crédit de 2,8 millions de dollars. La direction a examiné les conséquences socioéconomiques potentielles de la COVID-19 sur les revenus du projet, y compris un changement plus permanent des habitudes de travail (par exemple, une augmentation du télétravail) ou la décentralisation des bureaux, et a déterminé qu'il est trop tôt pour en estimer l'impact sur les périodes futures étant donné la nature à long terme de ce projet. En ce qui concerne le projet du REM, malgré l'arrêt forcé des travaux de construction découlant des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, les travaux ont repris depuis et aucun signe n'indique que le retard aura une incidence importante sur l'échéancier à long terme du projet et la date de début des opérations en 2022. La direction continuera de surveiller les conditions macroéconomiques et l'incidence de la COVID-19 sur l'investissement dans le REM, en mettant l'accent sur le risque lié au projet et au revenu.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la provision à l'ouverture et à la clôture pour le prêt à recevoir au coût amorti par phase.

| | | | | 30 juin 2020 | | | | 31 mars 2020 |
|---------------------------------------------|--------------|---------|---------|--------------|--------------|---------|---------|--------------|
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Total | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Total |
| Prêt à recevoir au coût amorti | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril | 1 075 131 \$ | - \$ | - \$ | 1 075 131 \$ | 550 914 \$ | - \$ | - \$ | 550 914 \$ |
| Transfert à la phase 1 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Transfert à la phase 2 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Transfert à la phase 3 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Provision pour pertes | - | - | - | - | (2 823) | - | - | (2 823) |
| Avance sur les ententes précédentes | 226 382 | - | - | 226 382 | 527 040 | - | - | 527 040 |
| Nouveaux actifs financiers créés ou achetés | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Radiations | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Solde de clôture | 1 301 513 \$ | - \$ | - \$ | 1 301 513 \$ | 1 075 131 \$ | - \$ | - \$ | 1 075 131 \$ |

8. Actifs loués au titre du droit d'utilisation et obligations locatives :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme pour des bureaux et des locaux d'entreposage situés au 150, rue King Ouest, Toronto (Ontario). Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location pour des bureaux et locaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune.

À l'adoption de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives découlant de bureaux et de locaux d'entreposage, qui étaient auparavant classés comme un contrat de location simple conformément à l'IAS 17. La BIC a dû exercer son jugement pour déterminer la durée appropriée pendant laquelle les actifs au titre du droit d'utilisation devaient être amortis, le taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives et si les actifs loués au titre du droit d'utilisation existant étaient exposés à une perte de valeur. Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actuelle des paiements restants du contrat de location, actualisée au taux d'emprunt marginal de 1,97 % de la BIC en fonction du taux de rendement à long terme de référence des obligations du gouvernement du Canada à la date d'application.

Les détails relatifs aux actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés comme suit au 30 juin 2020 :

| | Actifs au titre du droit |
|-------------------------------------------------|--------------------------|
| Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020 | 3 441 \$ |
| Acquisitions | - |
| Amortissement cumulé | (65) |
| Solde de fermeture au 30 juin 2020 | 3 376 \$ |

Les détails relatifs aux obligations locatives ont été comptabilisés comme suit au 30 juin 2020 :

| | Obligations locatives |
|--------------------------------------------------|--------------------------|
| Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020 | 4 014 \$ |
| Charge d'intérêts | 22 |
| Paiements de contrat de location | (77) |
| Incitatifs reçus au titre du contrat de location | - |
| Solde de fermeture au 30 juin 2020 | 3 959 \$ |
| Obligations locatives courantes | 222 \$ |
| Obligations locatives non courantes | 3 737 |
| | 3 959 \$ |

Il n'y a pas eu de contrat à court terme ni de contrat de faible valeur pendant la période de référence.

9. Biens et équipements :

| | Améliorations locatives | Logiciels | Matériel informatique | Mobilier et matériel | Total |
|-------------------------------|----------------------------|-----------|--------------------------|-------------------------|----------|
| Coût : | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 268 \$ | - \$ | 223 \$ | 357 \$ | 1 848 \$ |
| Acquisitions | - | 185 | 7 | - | 192 |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 268 | 185 | 230 | 357 | 2 040 |
| Amortissement cumulé : | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 187 | - | 143 | 95 | 425 |
| Charge d'amortissement | 32 | 5 | 11 | 13 | 61 |
| Solde à la fin de l'exercice | 219 | 5 | 154 | 108 | 486 |
| Valeurs comptables | | | | | |
| Solde au 30 juin 2020 | 1 049 \$ | 180 \$ | 76 \$ | 249 \$ | 1 554 \$ |

| | Améliorations locatives | Matériel informatique | Mobilier et matériel | Total |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|----------|
| Coût : | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 239 \$ | 196 \$ | 325 \$ | 1 760 \$ |
| Acquisitions | 29 | 27 | 32 | 88 |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 268 | 223 | 357 | 1 848 |
| Amortissement cumulé : | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 62 | 61 | 33 | 156 |
| Charge d'amortissement | 125 | 82 | 62 | 269 |
| Solde à la fin de l'exercice | 187 | 143 | 95 | 425 |
| Valeurs comptables | | | | |
| Solde au 31 mars 2020 | 1 081 \$ | 80 \$ | 262 \$ | 1 423 \$ |

Au 30 juin 2020, aucun bien et équipement ne s'était déprécié (31 mars 2019 – montant nul).

10. Crédoiteurs et charges à payer :

| Au | 30-juin-20 | 31-mars-20 |
|-------------------------------------------|------------|------------|
| Honoraires courus – Services consultatifs | 5 315 \$ | 1 904 \$ |
| Rémunération courue | 1 215 | 5 873 |
| Honoraires courus | 873 | 559 |
| Créditeurs | 223 | 161 |
| Autres | 4 | 9 |
| | 7 630 \$ | 8 506 \$ |

11. Gestion du capital :

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Financer ses actifs;
- S'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibrage annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

12. Transaction avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la BIC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La BIC effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public, approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint (note 13) avec VIA Rail Canada, une société d'État.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la Société exerce une influence notable. Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

13. Services consultatifs

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de diligence raisonnable, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées devront faire l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Ce bureau, une association de fait, exerce son mandat pendant une période de 24 mois à compter de la date de l'entente; il ne crée pas d'entité juridique ou de partenariat entre la BIC et VIA Rail.

La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des charges liées aux activités de cette opération conjointe. Les charges liées à cette opération conjointe pour la période de trois mois close le 30 juin 2020 sont décrites en détail dans le tableau ci-dessous.

| Pour la période de trois mois close le 30 juin | 2020 | 2019 |
|------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Honoraires | 6 196 \$ | - \$ |
| Recouvrement des coûts liés aux ressources de la BIC | 428 | - |
| Déplacements et communications | 3 | - |
| Locaux et matériel | 13 | - |
| Charges liées aux services consultatifs | 6 640 \$ | - \$ |